



ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE LA GENETTE

A. E. P. la Genette
68 rue Michelet et
17000 LA ROCHELLE

Centre de vacances
22 chemin de Joandenea
64120 SAINT-JUST IBARRE

Conditions générales de vente séjours enfants

En cas de mise à jour , les nouvelles conditions générales de vente seront disponibles sur notre site internet.

Les séjours font l'objet d'une déclaration auprès de la direction régionale de la Jeunesse et des sports. (DRJS).

Le projet éducatif est disponible à la simple demande avant le début du séjour.

L'inscription à un séjour implique l'acceptation complète par le représentant légal et les participants de nos conditions générales de vente.

Modalités d'inscription

L'inscription sera considérée valide à réception de la fiche d'inscription, de l'acompte de 100€ et des documents de renseignement et sanitaire.

Afin de formaliser l'inscription une confirmation de séjour et ou une facture vous seront envoyées par voie électronique.

Notre site internet permet la réservation en ligne et le téléchargement des documents d'inscription à retourner par voie postale impérativement.

Le solde du séjour devra être soldé 30 jours avant le départ.

Toute situation particulière (état de santé, handicap, tutelle etc....) pouvant avoir une incidence sur le déroulement du séjour, devra être signalée avant l'inscription. L'AEP se réserve le droit d'apprécier la faisabilité de l'inscription.

Moyens de paiement acceptés

Nous acceptons les paiements par chèques bancaires, les chèques vacances ANCV, espèces, les aides aux vacances de la CAF 17 , des bons vacances du conseil départemental de Charente-Maritime , autres partenaires sociaux (sous réserve de partenariat).

Prix et prestations

Le prix indiqué comprend le transport, les activités, l'hébergement, l'encadrement et l'alimentation. Le prix du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées ou échangées n'est possible.

Les avances de frais médicaux ne sont pas comprises dans le prix du séjour et seront réclamées à l'issue du séjour (sur présentation de feuille de soins).

Formalités administratives

Pour le séjour des documents en cours de validité sont indispensables notamment la complémentaire santé solidaire.

Le non-respect des formalités ou l'impossibilité de fournir ou présenter des documents administratifs valides demandés par l'organisateur pourra entraîner un refus du départ du participant sans possibilité du remboursement du séjour.

Désistement et annulation

Annulation du fait du participant

Le participant peut annuler son séjour à tout moment .

30 jours avant le départ, des frais de dossier de 100€ seront conservés (sauf exception sur certificat médical).

Après 30 jours avant le départ, aucun remboursement ne sera fait (sauf exception sur certificat médical).

Désistement ou modification en cours de séjour du fait du participant

Toute interruption volontaire ou décidée par l'AEP ou renonciation du participant du séjour ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Les frais de retour seront à la charge du responsable légal (parents, ASE...).

Annulation ou modification du fait de l'AEP

Si le nombre de participants est inférieur au seuil de rentabilité, l'AEP pourrait se voir dans l'obligation d'annuler le séjour et en informera les participants.

Le participant sera remboursé de tous les versements effectués à l'AEP.

Pour des raisons climatiques (inondations...) ou sanitaires (pandémies...) l'AEP pourrait se voir également dans l'obligation annuler le séjour.

Le participant sera informé rapidement et remboursé de tous les versements effectués.

Modalités des séjours

Règlement intérieur aux séjours de l'AEP

Discipline : Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel, les autres participants, le matériel et les extérieurs.

Dans le cas où le comportement du participant ne respecterait pas les règles de bonne conduite et celles liés à la sécurité et aux dispositions sanitaires, l'AEP se réserve le droit d'en informer les parents, le comité social dont il dépend et d'interrompre le séjour. Les frais de retour seront à la charge du responsable légal.

Toute dégradation volontaire occasionnée par un participant lui sera intégralement facturée.

Assurance

L'association, les membres et participants ainsi que le salariés qui le souhaitent sont couverts par notre assurance en cas d'accident, rapatriement sanitaire, responsabilité civile sur certains cas, .

Les objets et les effets personnels même sanitaires (lunettes, appareil dentaire, appareil auditif, téléphone portable, eux etc..) des mineurs et des salariés ne sont pas couverts.

L'AEP décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation sauf dans un cadre accidentel

Règlement général de la protection des données (RGPD)

L'AEP protège vos données personnelles.

Les données que nous collectons sont utilisées uniquement par les salariés de l'AEP . Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales.

Le RGPD vous permet le contrôle de vos données.

Dans ce cadre vous disposez d'un droit d'effacement, d'opposition ou de modification sur celles-ci.

Vous pouvez nous adresser votre demande à l'adresse suivante :

AEP 68 rue Michelet 17000 La Rochelle

Droit à l'image

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos et des vidéos sur le blog et le site internet.

Ces supports serviront également pour promouvoir nos futurs séjours sur nos supports de communication et nos propres médias.

Chaque représentant légal peut s'opposer à ce que son participant soit pris en photographie en ne signant pas l'autorisation sur la feuille de renseignement.

Réclamations

Toute demande de réclamation sur le séjour devra être faite par écrit soit par mail à melanie@aep-la-genette.org ou au 68 rue Michelet 17000 La Rochelle.

Vos témoignages

Nos séjours sont organisés par une équipe de professionnels et de bénévoles

Vos remarques négatives ou positives sont importantes.

Elles seront pour nous, de précieux éléments pour améliorer encore nos séjours en faveur des enfants.

Edition du 11 octobre 2023

Natacha AUGERAUD BOUSSIQUET, présidente AEP La Genette

Signatures des responsables légales, précédées de « lu et approuvé ».